

### En bref :

·Très nette concentration des populations en grande précarité sur le territoire de la ville-centre de l'agglomération, Besançon. La distribution des différentes classes de revenus est plus homogène sur le reste du territoire de l'agglomération, même si l'ouest et le nord semblent plus attractifs pour les hauts revenus que la partie est.

### À Besançon :

- Planoise, Montrapon, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps sont les secteurs concentrant le plus de population en grande précarité financière.
- La cité Brûlard, la cité de l'Amitié ainsi que les Hauts de St Claude, secteurs moins étendus, concentrent également des populations en situation de pauvreté monétaire.
- Bien que d'intensité moins forte, la pauvreté touche aussi le quartier Battant-Madeleine.
- Des secteurs densément peuplés et plus mixtes : le Centre (Boucle), Cras-Chaprais.
- Les secteurs plus aisés des deux cotés de la Boucle (Bregille, Velotte) sont également moins densément peuplés.
- Les autres quartiers, moins peuplés sont plus mixtes avec quelques quartiers à « hauts revenus » (Tilleroyes, Montboucons, Saint-Claude).

### Dans les autres communes de la CAGB :

- Peu de secteurs à forte densité de population et en situation de pauvreté monétaire.
- Une seule zone concentrant une forte densité de population et des faibles revenus : le quartier Curie-Pasteur à Novillars.
- Davantage de quartiers « aisés » dans les communes au nord de Besançon (Tallenay, Châtillon-le-Duc, Miserey-Salines, Auxons-Dessus, Ecole-Valentin, Pirey, Pouilley-les-Vignes) ainsi qu'à Avanne-Aveney, Morre et Montfaucon.
- Les autres communes sont plus mixtes en matière de revenu.

## Fiche n° 3 : Les disparités infra-urbaines en matière de revenus

### La carte de niveau de revenu

Elle représente la distribution du niveau de revenu par UC de chaque carreau. Les classes sont calculées sur l'ensemble des ménages de la CAGB. Le revenu fiscal médian par UC est égal à 19 500 euros annuels en 2011.

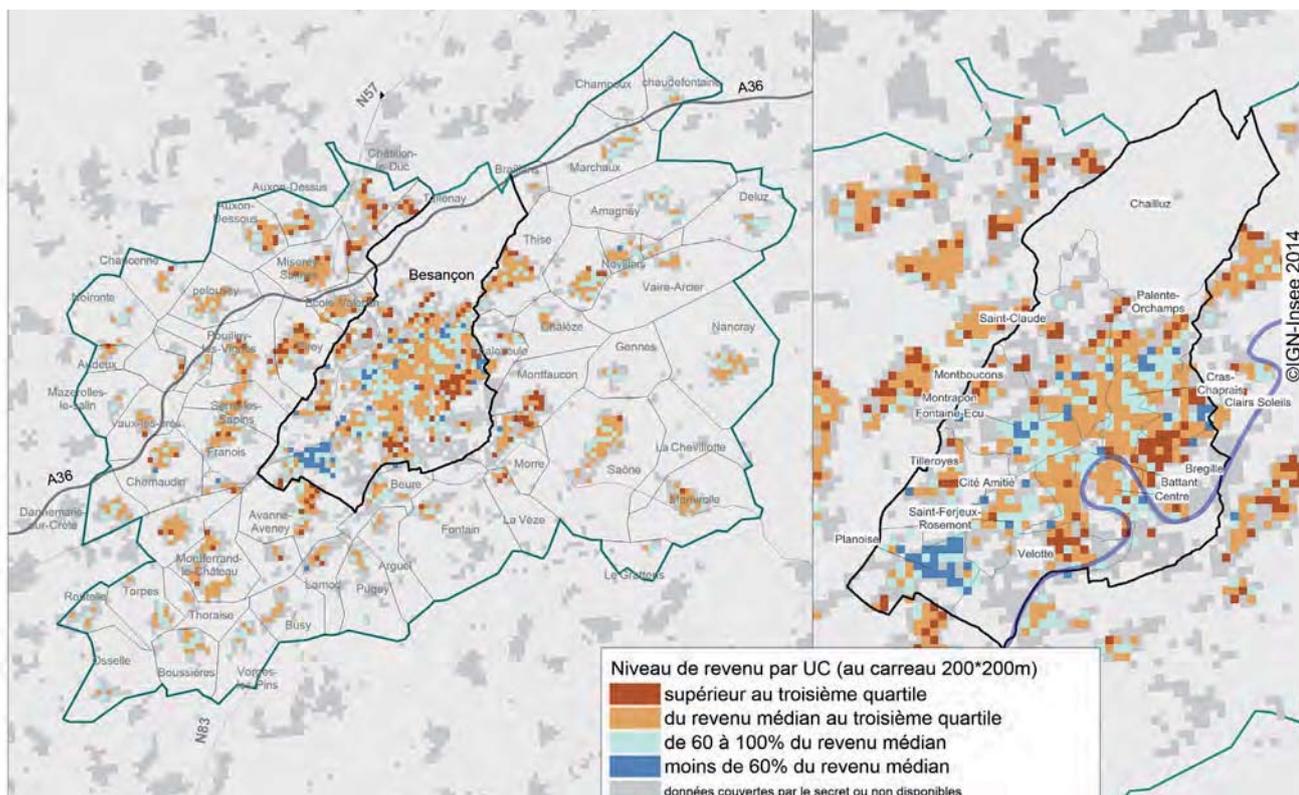
Les carreaux bleus foncés correspondent aux quartiers déclarant des revenus inférieurs à 11 700 euros annuels.

À l'inverse, le niveau de revenu dans les carreaux de couleur rouge est supérieur à 27 600 euros annuels. Les carreaux qui comptent moins de 11 ménages fiscaux ne sont pas représentés, afin de respecter le secret statistique.

Seul indicateur retenu dans la nouvelle géographie prioritaire pour qualifier la fragilité des territoires et des populations qui les habitent, les disparités infra communales en

matière de revenus confirment la très nette concentration des populations pauvres sur le territoire de la ville centre de l'agglomération, Besançon. La distribution des différentes classes de revenus est plus homogène sur le reste du territoire de l'agglomération, même si l'ouest et le nord semble plus attractifs pour les hauts revenus que la partie est.

### Quel est le niveau de revenu par UC au carreau, à l'échelle de la CAGB ?



Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

# Fiche n° 3 : Les disparités infra-urbaines en matière de revenus

## La carte de ségrégation résidentielle :

Cette carte permet d'avoir une vision lissée du niveau de revenu des quartiers (les données sont lissées sur un rayon dépassant le carreau et sont calculées sur un minimum de 5 ménages).

Pour chaque ménage, on transforme la variable « revenu du ménage par UC » en variable qualitative, selon un découpage en 4 classes : en-dessous du 1er quartile de revenu, entre le 1er quartile et la médiane, entre la médiane et le 3e quartile, au-dessus du 3e quartile. Les quartiles sont calculés sur l'ensemble des ménages de la CAGB.

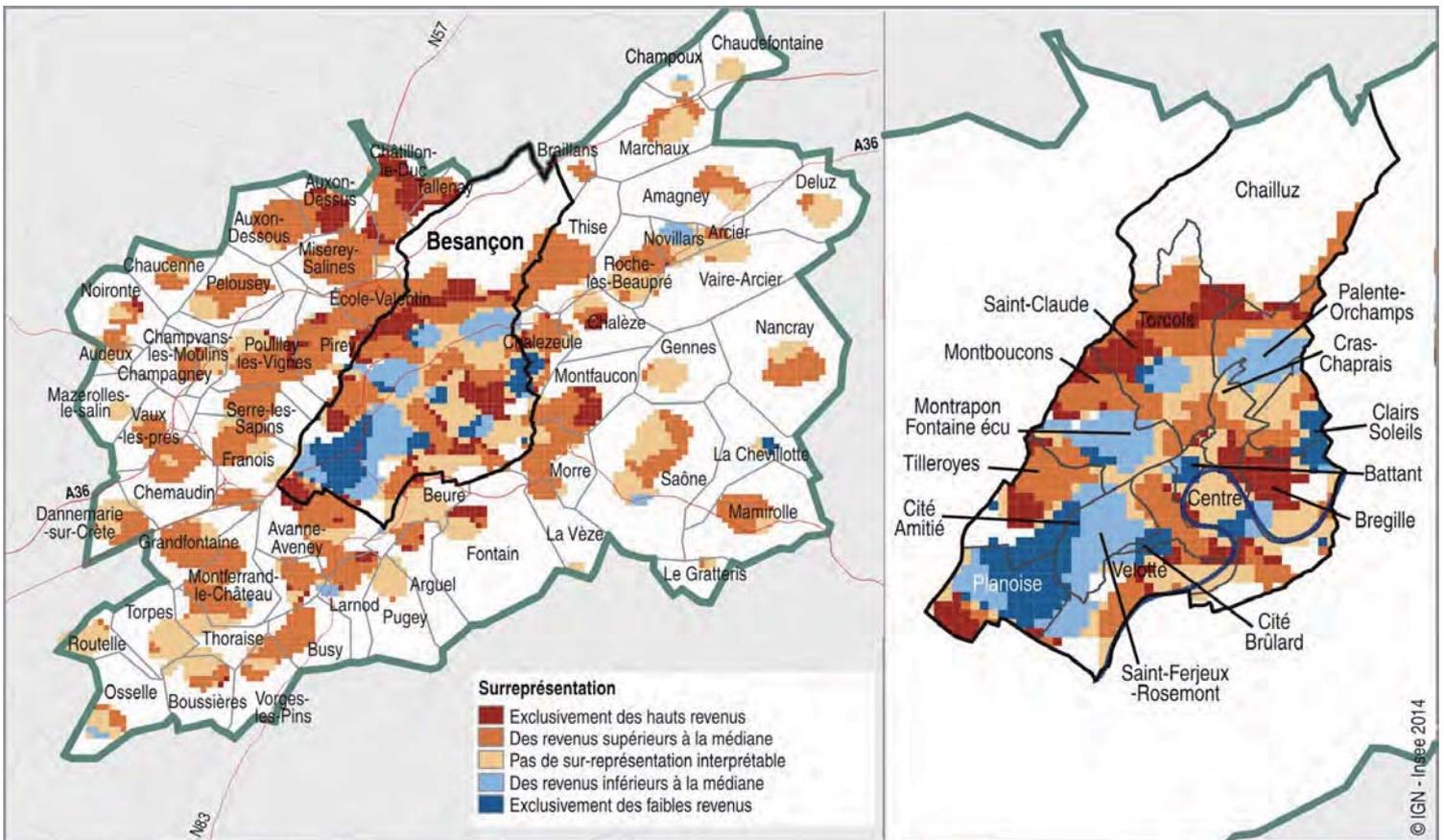
On réalise ensuite une typologie des carreaux en cinq classes basée sur la surreprésentation de chacun des quartiles de revenus. Les cinq classes sont les suivantes :

R1	Sur-représentation exclusive du premier quartile de revenu
R2	Sur-représentations conjointes des premier et deuxième quartile de revenu
R3	Sur-représentations conjointes des troisième et quatrième quartile de revenu
R4	Sur-représentation exclusive du quatrième quartile de revenu
Mix	Pas de sur-représentation interprétable

Cette représentation cartographique permet de mettre en évidence les zones d'habitation présentant des caractéristiques sociales très marquées.

La ségrégation est appréhendée ici à travers les revenus. Certains quartiers de la ville se caractérisent par une surreprésentation des hauts revenus (zones rouge foncé), et l'exclusion de fait des faibles revenus. D'autres concentrent au contraire ces populations à très faibles revenus (zones bleu foncé). Entre ces pôles extrêmes se trouvent des situations intermédiaires (prédominance de revenus moyens, parfois, plus rarement, coexistence de situations extrêmes..).

## Ségrégation résidentielle dans la CAGB



Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.